

BERNARD BOSSON
ANCIEN MINISTRE
MAIRE D'ANNECY
DÉPUTÉ DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le

Monsieur Pierre BOUKHALFA
1 rue Louis Boch
74000 ANNECY

Nos réf. 011/07/00/AN

Monsieur,

Je reprends contact avec vous suite au courrier que vous m'avez adressé et dans lequel vous m'interrogez sur trois sujets :

- S'agissant du droit de vote des étrangers non communautaires, aux élections municipales

Vous plaidez pour l'adoption de la proposition de loi de Monsieur BERSINGER qui s'appuie sur le fait que ces ressortissants ne sont pas étrangers à la ville dans laquelle ils résident et qu'ils s'impliquent dans la vie quotidienne de la cité et de son devenir.

Autant les étrangers doivent bien évidemment être respectés, doivent, autant que faire se peut, être réunis au sein d'association, et dialoguer sous cette forme avec les autorités publiques notamment les autorités municipales, autant je considère que le droit de vote est un élément essentiel de la citoyenneté.

Il me semble, en dehors des européens avec lesquels nous construisons une communauté et définissons une citoyenneté européenne, que les étrangers doivent choisir entre le maintien d'un statut d'étranger ou l'accès à la nationalité française qui doit leur être ouvert et qui impose alors des droits et des devoirs (parmi lesquels le droit et à mon avis le devoir de voter).

- Sur la question des alliances avec l'extrême droite

J'ai toujours combattu, de toutes mes convictions « démocrate-chrétien » un certain nombre de thèses et de thèmes de l'extrême droite.

Je pense que vous connaissez mes positions en la matière.

J'ai notamment été en Rhône-Alpes le tout premier élu ayant condamné le positionnement de Charles MILLON dans son élection à la présidence du Conseil Régional, fait qui m'a été d'autant plus pénible que j'étais un ami personnel de Charles MILLON et que j'avais présidé son comité de soutien en Haute-Savoie... N'ayant jamais un instant imaginé qu'il pourrait abandonner en quelques instants les valeurs qu'il avait toujours défendues.

● En ce qui concerne la peine de mort

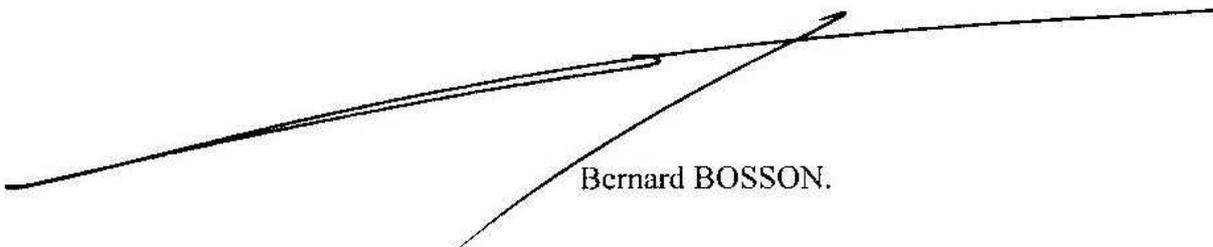
J'ai toute ma vie été un partisan de la peine de mort dans des cas extrêmement précis et limités : rapt avec mort volontairement donné à un enfant, assassinat froid de forces de l'ordre ou de convoyeurs ou de témoins pour les empêcher de parler ou de témoigner, récidive de viol d'enfant, assassinat de personnes âgées, actes d'attentats), avec un système très encadré donnant toute garantie d'une justice extrêmement pointilleuse sur les preuves des faits et respectant totalement les droits de la défense avec double niveau de juridiction (dans le droit d'appel) et bien entendu possibilité de grâce présidentielle.

Ceci n'a évident rien avoir avec la triste caricature de l'usage de la peine de mort dans certains états des USA.

Sur ce sujet très difficile, sur lequel j'ai eu beaucoup à réfléchir lorsque j'étais membre du Gouvernement notamment à la suite de terribles attentats perpétrés à Paris, je souhaiterais pouvoir parler avec vous de vive voix, ce sujet m'ayant profondément et longuement torturé... Au point où j'ai été, je dois vous l'avouer, soulager jusqu'à présent pendant ma vie parlementaire, de n'avoir jamais eu à l'aborder dans le cadre d'un vote.

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,



Bernard BOSSON.